



Note

04 NOV. 2013

A

Monsieur le Ministre

**Objet : Problématique de la présence du Maroc au Groupe Africain de l'ONU**

Me référant à la lettre de notre Ambassadeur, Représentant Permanent au sujet la présence du Maroc au sein du Groupe africain de New York, J'ai l'honneur de vous informer que suite à l'escalade algérienne après la tenue de la conférence africaine d'Abuja de « soutien au peuple du Sahara occidental », l'Algérie et l'Afrique du Sud ne manqueront pas de créer, dans les mois prochains, un débat sur la présence du Maroc au sein du Groupe africain, ses fondements, sa légitimité, ainsi que le statut actuel de la présence du Maroc au sein de ce Groupe régional.

***1/ Problématique de la présence du Maroc au sein du Groupe africain.***

La présence du Maroc au sein du Groupe africain des Nations Unies tire sa légitimité de son appartenance au groupe des Etats africains membres des Nations Unies et son statut de membre fondateur de l'organisation de l'union africaine (OUA).

Le Groupe africain des Nations Unies, à l'instar des quatre autres groupes régionaux des Nations Unies, n'a aucune relation avec l'Union Africaine (UA). En effet, seuls les Etats membres des Nations Unies qui président le Groupe africain, selon la rotation définie par le Groupe (1 mois ou 3 mois) à New York, Genève, Vienne ou Bruxelles, siègent au sein de ce Groupe.

Ainsi, en réaction à la décision du Maroc de ne pas adresser d'invitation à l'OUA pour assister à la réunion ministérielle de Marrakech portant création de l'OMC en 1995, et suite aux manœuvres de l'Algérie, la représentation de l'OUA à Genève a pris la décision de surseoir à inviter le Maroc aux réunions du Groupe africain de Genève.

Depuis lors, et jusqu'à 2003, le Maroc prenait part, de manière irrégulière, aux réunions du Groupe africain, ce qui a permis à l'Algérie de saisir cette opportunité pour assumer des responsabilités au sein de ce Groupe et faire avancer l'argumentaire que seuls les Etats membres de l'UA sont concernés par les réunions du Groupe africain.

En 2004, le Maroc a décidé de réintégrer le Groupe africain de Genève et à prendre part à ses réunions, « challengeant » ainsi l'Algérie, tout en faisant prévaloir les arguments ci-après :

- Le Maroc est membre à part entière du groupe africain . Sa candidature est présentée par le Groupe africain pour siéger au sein des organisations internationales, en tant que pays représentant l'Afrique ;
- Les réunions au sein de la représentation de l'UA à Genève ne sont pas des réunions institutionnelles. Au contraire, elles ont un caractère politique qui concernent aussi bien les experts que les Ambassadeurs pour examiner et entériner les déclarations qui sont prononcées par les délégations au nom du groupe africain ;
- Le Maroc a saisi le président et les coordonnateurs du Groupe africain des différentes thématiques sur lesquelles ce Groupe exprime sa position. Le Maroc a sensibilisé les hauts responsables des instances des Nations Unies à Genève pour indiquer que toute déclaration, à laquelle le Maroc ne serait pas associée, ne peut concerner le Groupe africain dans la totalité de ses membres, pour préserver l'unicité du groupe.
- Le Maroc n'a jamais reçu de notification de l'ONU lui signifiant sa non appartenance au Groupe africain.

Devant cette situation, l'Algérie a proposé que le Maroc puisse prendre part aux réunions du groupe africain selon la formule « Etats membres de l'Union Africaine + Le Maroc » , ce que la délégation marocaine à Genève a rejeté, en faisant prévaloir que l'UA est une organisation régionale qui n'a aucun droit de regard sur les membres du Groupe africain des Nations Unies.

Ainsi, depuis 2004, la stratégie du Maroc consistait à occuper le terrain en assumant plusieurs responsabilités au sein de ce Groupe, à savoir, entre autres :

- Coordonateur du Groupe Africain pour les questions des droits de l'Homme, la Migration, l'Environnement, l'OMPI, l'OMC (2005);
- Vice-président du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies (2006) ;
- Coordonnateur du Groupe africain de l'OMC (2013).

la problématique de la présence du Maroc aux réunions du Groupe africain n'a pas été soulevée à Vienne, en l'absence d'un bureau de l'UA dans la capitale autrichienne.

## 2/ Argumentaire :

Notre argumentaire pourrait être élaboré autour des éléments suivants :

- l'UA est une organisation régionale ayant le statut d'observateur auprès de l'ONU;
- Le Maroc est un membre, « *full fledge* » du Groupe africain des Nations Unies et figure sur la liste de ce Groupe depuis sa création;
- Le Maroc a assumé des responsabilités au sein du groupe africain et y a toujours été un membre actif ;
- L'argumentaire de l'Algérie devrait être battu en brèche en faisant prévaloir que, depuis 2005, le Maroc fait partie de la sous-région Afrique du Nord qui comprend cinq pays membres de l'ONU (Maroc, Algérie, Tunisie, Mauritanie et Libye) ;

- En conséquence, la pseudo rasd n'a, en aucun cas, le droit ni de siéger, ni de s'exprimer, ni de voter, ni d'être co-auteur de projets de résolutions ou de décision, au sujet des décisions du Groupe africain des Nations Unies.

### *3/ Propositions*

- Sensibiliser les pays africains amis en prévision du Sommet africain de janvier 2014, pour éviter toute décision qui pourrait être problématique pour le Maroc, au niveau de la mise en œuvre de la décision du Sommet;
- Diviser le Groupe Africain, autant que possible, sur la question de l'exclusion du Maroc et l'intégration de la pseudo rasd au groupe africain, et s'opposer à sa présence même en qualité d'observateur au sein du Groupe africain ;
- Occuper le terrain en assumant des responsabilités au sein du groupe africain sous la couverture du Groupe africain des Nations Unies ;
- Faire prévaloir que l'objectif du Maroc est de servir l'Afrique à travers des actions fédératrices et non problématiques qui cadrent avec les engagements du Royaume en faveur d'une Afrique stable et prospère ;
- Sensibiliser le Secrétariat de l'ONU sur le danger et le précédent du changement dans la composition du Groupe africain des Nations Unies et le coût politique de l'intégration d'une entité non reconnue par les Nations Unies.

*Très haute confiance*

Azzeddine FARHANE  
*Azzeddine Farhane*  
Directeur des Nations Unies  
et des Organisations internationales